



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe**

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO**

**Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-25-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### **DELIBERATION N°25.06.2020**

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - Approbation du principe de concession de la fourrière automobile.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Par délibération n°03.10.2015 du 15 octobre 2015, le conseil municipal avait approuvé, afin d'assurer le maintien de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, le principe de délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules accidentés ou en infraction sur la voie publique, et cela conformément aux dispositions de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite « Loi Sapin ».

Puis, par délibération n° 03.12.2015, la délégation de ce service public avait été confiée à la société Nouvelle de Remorquage et Gardiennage (S.N.R.G), située 36 avenue du 8 mai 1945 à Septèmes-les-Vallons.

Cette délégation arrivant à son terme, je vous propose de lancer une consultation selon une procédure dite "simplifiée" prévue par l'article R3126-1 du code de la commande publique, afin de confier l'exploitation de la fourrière automobile à une société spécialisée et agréée, pour une durée de 5 ans à compter de sa notification.

Le délégataire qui sera désigné à l'issue de cette procédure sera rémunéré sur les droits d'enlèvement et de gardiennage des véhicules dont les tarifs sont fixés par arrêté ministériel.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver le principe de concession de la fourrière automobile sur le territoire de la commune et m'autoriser à lancer une consultation pour désigner un délégataire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu l'article R.3126-1 du code de la commande publique relatif à la procédure simplifiée de concession,**

**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le principe de concession de la fourrière automobile dans le cadre d'une procédure simplifiée prévue par l'article R 3126-1 du code de la commande publique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner un délégataire.

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Septèmes-les-Vallons. The stamp contains the text "MAIRIE de SEPTÈMES-LES-VALLONS" around the top edge, "FRANCE" at the bottom, and "N°8 (B-du-Rh.)" at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. To the right of the signature, the text "Le Maire" is written in a smaller font, and below the signature, the name "André MOLINO" is printed in a larger, bold font.

Le Maire  
André MOLINO